Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Bostik W 211 - Faserverstärkte Dichtmasse 750 ml
Date d'exécution : 17.07.2018 **Version (Révision) :** 9.0.1 (9.0.0)
Date d´édition : 24.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Bostik W 211 - Faserverstärkte Dichtmasse 750 ml (30836320)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Etanchéité avec des solvants

Catégories de produits [PC]

PC1 - Adhésifs, produits d'étanchéité

Usages déconseillés

Aucun(e) n´est connu(e).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Producteur :	Bostik GmbH - Niederlassung Leer
Rue :	Am Emsdeich 52
Code postal/Lieu :	D-26789 Leer
Téléphone :	+49(0)491-92 58 0-0
Telefax :	+49(0)491-92 58 0-62
Contact pour informations :	msds.germany@bostik.com

Importateur :	Permapack AG
Rue :	Reitbahnstrasse 51
Code postal/Lieu :	CH-9401 Rorschach
Téléphone :	+41 (0) 71 844 12 12
Telefax :	+41 (0) 71 844 12 13

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence pour la SUISSE: composer rapide: 145 ou +41 (0) 44 251 51 51
(Centre suisse d'information toxicologique)
Téléphone d'urgence du producteur: +49 (0) 491 92 58 0-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROCARBURES, C9-C12,n-ALKANE, ISOALKANES, CYCLICS
XYLENE ; N°CAS : 1330-20-7
HYDROCARBURE, C9, AROMATIC (< 0.1 % BENZENE)

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

HYDROCARBURES, C9-C12,n-ALKANE, ISOALKANES, CYCLICS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119458049-33 ; N°CE : 919-446-0

Poids :	≥ 10 - < 20 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

XYLENE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32 ; N°CE : 215-535-7; N°CAS : 1330-20-7

Poids :	≥ 5 - < 10 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 3 ; H226 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315

HYDROCARBURE, C9, AROMATIC (< 0.1 % BENZENE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119455851-35 ; N°CE : 918-668-5

Poids :	≥ 2,5 - < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H335 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

ETHYLBENZENE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119498370-35 ; N°CE : 202-849-4; N°CAS : 100-

41-4
Poids : ≥ 1 - < 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H332

Indications diverses
Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient, l'étiquette ou la fiche de sécurité.

En cas d'inhalation
Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion
NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Les symptômes suivants peuvent se manifester: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
En cas d'inhalation: Irritation des poumons - Troubles respiratoires - Toux - État semi-conscient - Vertiges - Maux de tête - Nausée -
Après contact avec la peau Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, enflammations de la peau etc.
Après contact avec les yeux: Irritant pour les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié
Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Eau en aérosol mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut former des mélanges vapeur-air explosifs.

Produits de combustion dangereux
Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

Equipement spécial de protection en cas d´incendie

utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En raison de la proportion de solvants organiques, tenir éloigné de toute flamme et bien aérer la pièce. Ne pas inhaler les vapeurs. Utilser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir la rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Ne pas stocker ensemble avec

Aliments pour humains et animaux

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Etanchéité avec des solvants - Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

XYLENE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (EC)
Valeur seuil :	100 ppm / 442 mg/m^3
Remarque :	H

Version :	08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)
Valeur seuil :	50 ppm / 221 mg/m³
Remarque :	H
Version :	08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	100 ppm / 440 mg/m³
Limitation de crête :	2 (II)
Remarque :	H
Version :	01.01.2006

ETHYLBENZENE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	20 ppm / 88 mg/m³
Limitation de crête :	2 (II)
Remarque :	H, Y
Version :	01.12.2007
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (EC)
Valeur seuil :	200 ppm / 884 mg/m³
Remarque :	H
Version :	08.06.2000
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)
Valeur seuil :	100 ppm / 442 mg/m³
Remarque :	H
Version :	08.06.2000

Valeurs limites biologiques

XYLENE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Xylole / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil :	1,5 mg/l
Version :	01.12.2006
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil :	2 g/l
Version :	01.12.2006

ETHYLBENZENE ; N°CAS : 100-41-4

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Acide mandélique + acide phénylglyoxylique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil :	300 mg/l
Version :	01.12.2006

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés - DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés. - DIN EN 374

Matériau approprié : CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) NBR (Caoutchouc nitrile) FKM (caoutchouc fluoré) PVA (alcool polyvinylique) IIR (Caoutchouc butyle) PVC (Chlorure de polyvinyle) NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) En plusieurs couches

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Le temps de passage (durée de l'utilisation maximale) dépend de matériaux de gant, d'épaisseur et de la température. Il doit être appris pour le fabricant de gant pour le type utilisé
Puisqu'il s'agit de mélange de solvant complexe avec des parts polaires et non polaires, tous les matériaux de gant donnés ont un temps de passage moyenne à court (indice de perméation 2 à 4 conformément à 30 à 120 minutes) pour les componsants différentes. Plus appropriés sont des gants fabriqués en multiple couches.

Modèles de gants recommandés : Des gants protecteurs correspondants sont disponible p. ex. de Mapa-Professionel (F-92205 Neuilly sur Seine - France): STANZOIL ® (CR - 0,85 mm) - ULTRIL ® 377 (NBR - 1,3 mm) - COBRA ® (FKM - 0,65 mm) - INDUSTRIAL ® (NR - 0,9 mm) - CHEM-PLY ® (0,75 mm) -

Remarque : Des gants jetables sont seulement appropriés pour la protection contre l'éclaboussure.

Protection respiratoire

Le port d´un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment aérés ainsi que lors des travaux de pulvérisation

Appareil de protection respiratoire approprié

Pour court temps d'utilisation: Appareil filtrant combiné (EN 14387) filtre de combination - type A-P2 (pour les gaz et les vapeurs des composées organiques, point d'ébullition > 65°C / particules - code de coleurs: brun / blanc)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : pâte

Couleur : gris

Odeur

solvant

Seuil olfactif

Aucune donnée disponible

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :		non applicable		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	env.	140	°C	
Température de décomposition :		Aucune donnée disponible		
Point éclair :	env.	25	°C	c,c,
Température d'ignition :	>	200	°C	
Limite inférieure d'explosivité :	env.	0,6	Vol-%	

Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	1100	hPa	
Densité :	(20 °C)	env.	1,28	g/cm³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Aucune donnée disponible		
pH :			non applicable		
Temps d'écoulement :	(23 °C)	>>	60	s	ISO gobelet 6 mm
Viscosité :	(40 °C)	>>	21	cSt	
Teneur en solvant :			24 - 25	Pds %	
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible		
Vitesse d'évaporation :			Aucune donnée disponible		
Teneur en COV maximale (Suisse) :			24 - 25	Pds %	
Liquides comburants :	Aucune donnée disponible.				
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible.				

9.2 Autres informations

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des mélanges vapeur-air explosifs.

10.4 Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) n´est connu(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas des décompositions dangereux en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Estimation/classification

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë (par voie orale) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par voie cutanée) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosif / Irritant pour la peau : Catégorie 3 - Provoque une légère irritation cutanée.
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation (Respiratoire) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation (Cutanée) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l`allaitement : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Irritation des voies respiratoires) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Effets narcotiques) : Catégorie 3 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration : Non - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

La préparation a été examinée après le methode conventionne pour les propriétés écotoxologiques. Si classifié en tant qu'écotoxique voir la section 2 pour des détails.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient aucune substance PBT / vBvP.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Produit non durci: Déchet special.
Produit durci: Des déchets ménagers et/ou des déchets industriels. - Observez les règlements des autorités locales.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK

08 04 09*: Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Note: La classification du déchet pour ce produit peut changer selon le champ de son application. Veuillez observer Directive 2001/118/CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 1133

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)
ADHÉSIFS

Transport maritime (IMDG)
ADHESIVES

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
ADHESIVES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	3
Code de classification :	F1
Danger n° (code Kemler) :	30
Code de restriction en tunnel :	D/E
Réglementations particulières :	640E · LQ 5 l · E 1 · Transport dans des conteneurs d'une capacité maximale de 450 litres ne sont pas soumis aux prescriptions de ADR/RID.
Étiquette de danger :	3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	3
Numéro EmS :	F-E / S-D
Réglementations particulières :	LQ 5 l · E 1 · IMDG 2.3.2.5 (<= 30 l)
Étiquette de danger :	3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :	3
Réglementations particulières :	E 1
Étiquette de danger :	3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non
Transport maritime (IMDG) : Non
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

Considérer des restrictions d'emploi possibles conformément à règlement de directive de protection de la maternité ou à loi sur la protection du travail des mineurs.

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Évidemment dangereux pour l'eau) Classification selon AwSV

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

16.2 Abréviations et acronymes

BCF - Bioconzentration Factor
CMR - Carcinogenic-Mutagenic-toxic for Reproduction
DNEL - Derived No Effect Level
EWC - European Waste Catalogue
NOEC - No Observed Effect Concentration
NOEL - No Observed Effect Level
OEL - Occupational Exposure Limit
PBT - Persitent, Bioaccumulative, Toxic
PNEC - Predicted No Effect Concentration
STOT - Specific Target Organ Toxicity
SVHC - Substance of Very High Concern
vPvB - very Persitent, very Bioaccumulative

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Règlement pour la prévention des accidents, des règles de sécurité et les recommandations fournis par les associations professionnelles.
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.5 Indications de stage professionnel

When working with hazardous materials, regular training of operators is required by law.

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.